

Commission Accès à la culture pour tous 9/01/2020 COMPTE-RENDU

Présents :

Amalric Orianne (Alhpi), Arnaud-Gigon Paule-Catherine (HandiRéseaux38), Berthet Stéphanie (Les Coulisses à ressorts), Bonnard Marianne (APF), Caillet-Rousset Ingrid (Avipar), Clerc Virginie (Cultures du cœur), Cordier Jacques (Conservatoire Grenoble), Guibert Estelle (Musiques nomades), Larnaud Frédéric (Episeah), Monge Christophe (Mediarts), Monod-Juhel Charline (Ville Grenoble), Sirigu Lang (Arts et Folklore), Sorrel Sybille (Espace 600), Tourne Sophie (APF).

1 – Information sur le Facile à lire et à comprendre :

Parmi les moyens permettant de favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de handicap, HandiRéseaux38 a identifié l'amélioration de l'information sur les événements culturels et les offres de pratiques artistiques. Programmes de salles, affiches d'événements, flyer de présentation d'ateliers... : l'information culturelle n'est pas toujours rédigée, présentée, de manière à être compréhensible par toutes et tous, et en particulier par des personnes dont le handicap altère les capacités intellectuelles ou cognitives.

Un outil d'écriture simplifiée, le Facile à lire et à comprendre (FALC), a été conçu avec et pour ces personnes, afin de leur rendre l'information plus accessible. Créée en 2009 par l'association Inclusion Europe, la méthodologie FALC repose sur 5 grandes règles à appliquer à tout document :

- Simplifier le vocabulaire utilisé (lexique)
- Simplifier la structure des phrases (syntaxe)
- Illustrer les idées (sémantique)
- Clarifier la mise en page et la rendre facile à suivre (structure)
- Tester auprès du public cible

HandiRéseaux38 souhaite appuyer la diffusion de cette méthodologie dans le Département de l'Isère. Disposant de personnels formés au FALC, elle propose d'accompagner les acteurs culturels qui souhaiteraient mettre en œuvre cette méthodologie pour leurs documents de communication.

Pour toute info : vie-associative@handireseaux38.fr ou 04 76 62 28 18.

2 – Convention Culture / Médico-social :

Partant du constat que les conventions de partenariats sont appréciées par les financeurs de projets culturels ; que la mise en œuvre de projets en commun entre acteurs de la culture et acteurs du médico-social n'est pas toujours aisée ; que la méconnaissance des métiers dans l'un et l'autre domaine pouvait être un obstacle au bon déroulement d'un projet... HandiRéseaux38 a mis au point une convention « en blanc » afin d'aider les partenaires au sein d'un projet à bien « cadrer » leur travail.

Cette convention ainsi qu'un accompagnement peuvent être demandés à l'association HandiRéseaux38.

3 – Echanges autour d'une charte de l'intervention culturelle auprès des personnes en situation de handicap :

Comment peut-on universaliser le travail entre acteurs culturels et acteurs médico-social ? Une charte pourrait-elle aider à poser les rôles de chacun – artistes, éducateurs, personnes accompagnées -, à mieux identifier les lieux ou structures plus inclusives, à définir une éthique ?

Point de vue des établissements :

- Sur l'accès à la culture, on va très souvent vers des personnes que l'on a identifiées comme ayant l'habitude de travailler avec des personnes handicapées
- En tant qu'établissement, nous n'avons pas identifié de problème particulier en accueillant des acteurs culturels
- Faciliter l'accès à la culture, ça passe par des horaires correspondant aux temps d'accueil des structures. En soirée, par exemple, cela peut être compliqué pour un SAJ d'accompagner
- Il faut un interlocuteur dans les structures culturelles. Après, une fois qu'on a fait un accompagnement, les personnes peuvent poursuivre seules
- Est-ce qu'on parle d'aller à des spectacles ou de participer activement ?
- Une de nos missions est la sensibilisation. Quel est le besoin de sensibilisation chez les acteurs culturels ? On a peut-être l'impression, à tort, d'avoir fait suffisamment ?

Point de vue des personnes concernées :

- Je confirme le problème des horaires
- Je tiens à la pratique, et pas seulement à aller voir des choses
- En tant qu'artiste – je suis comédienne -, j'ai frappé à beaucoup de portes pour connaître les différentes pratiques autour du théâtre. Je n'ai pas réussi à rentrer au conservatoire. Donc je cherche. Certaines portes se ferment d'emblée. D'autres trouvent un prétexte ou un autre. D'autres s'entrouvrent



et je pousse et on essaye. On me trouve des rôles que j'adapte à moi. On ne peut pas tout faire ! Mais on peut proposer et adapter. Au début on vient avec un accompagnant et plus on apprend à se connaître moins on a besoin de l'accompagnant. Je gagne quand les autres ne voient plus mon handicap.

Point de vue des acteurs culturels :

- Nous avons nous même une charte pour donner à voir notre manière de travailler
- Nous sommes en formation permanente
- L'idée est que chacun soit à la bonne place. L'artiste est là pour véhiculer sa manière d'être en tant qu'artiste, pas pour faire de l'accompagnement. Dans une charte, on peut poser ça
- J'ai été éducateur et je suis artiste aujourd'hui. Quand j'étais éducateur, mon travail s'arrêtait aux portes des ateliers de pratiques artistiques : c'est dommage.
- L'accès à des activités en dehors des structures de vie est compliqué. C'est parfois compliqué dans les discussions avec les structures de faire sortir leurs résidents.
- Du point de vue des artistes qui ont une habitude du travail avec les personnes en situation de handicap, doit-on parler d'artistes « sachant faire » ou « ayant un savoir-faire »
- Est-ce qu'il pourrait y avoir, dans les institutions, des « référents culturels » ?

Récurrent : un répertoire. Des artistes qui savent faire ? Des lieux qui savent accueillir ? Des référents culturels en ESMS... ?

Quels critères pour une charte ? Identifier et accompagner : ne pas compenser le handicap mais adapter les pratiques aux capacités, aux compétences. Trouver une éthique commune.